

# Formulaire de demande de divulgation

## Information sur la défense

Prénom		Nom de famille	
<input type="checkbox"/> Cochez cette case si le prénom et le nom de famille ne s'appliquent pas à vous parce que vous avez soit un certificat de naissance enregistré ou un certificat de changement de nom portant un seul nom. Veuillez fournir votre nom unique.			
Nom unique			
Numéro de rue	Nom de rue		Unité / Appartement / Suite
Ville		Province	Code postal
Numéro de téléphone		Courriel	

## Représentant de la défense

Prénom		Nom de famille	
Numéro de téléphone		Courriel	

## Information sur l'infraction et la Cour

Numéro de badge	Numéro d'unité	Date de l'infraction	Numéro d'infraction
Infraction			<input type="checkbox"/> Accident <input type="checkbox"/> Non-accident <input type="checkbox"/> Règ. Mun.
Date d'audience	Salle d'audience		Heure d'audience

## Avis

Pour que votre demande soit traitée, vous devez remplir le formulaire en entier. Si vous n'avez pas les renseignements requis avec vous, vous pouvez les obtenir auprès du Bureau d'administration de la Cour par courriel à [poacourt@toronto.ca](mailto:poacourt@toronto.ca). Toutes les demandes nécessitent 6 à 8 semaines pour être traitées. Vous serez contacté lorsque la divulgation sera disponible. Le Bureau des poursuites de la ville de Toronto pourrait vous contacter par courriel dans le but de vous fournir la divulgation et/ou de discuter de résolution possible. Les informations fournies pourraient faire partie du dossier de la Cour.

## Instructions pour faire la demande

Veillez envoyer le formulaire rempli par courriel au [TOPProsecutors@Toronto.ca](mailto:TOPProsecutors@Toronto.ca), 416-338-4POA(4762) pour tous les trois Bureaux des poursuites de la ville de Toronto : l'ancien hôtel de ville / Old City Hall / 60 rue Queen ouest / Street West, 1530 rue Markham / Road et 2700 avenue Eglinton ouest / Avenue West.

Les Services juridiques de la Ville de Toronto recueillent des renseignements personnels sur ce formulaire en vertu de l'autorité légale de la Loi sur les infractions provinciales, LRO, 1990, chapitre P.33, paragraphe 46(2). Les informations sont utilisées pour fournir la divulgation et pour une communication ultérieure avec la défense. Les questions concernant cette collecte peuvent être adressées au gérant du Bureau des poursuites de la ville de Toronto où la procédure judiciaire est entendue.